

## Irlande



## Les Sheriffs et les County registrars



(Source : Europa)

Population : 3 700 000 habitants environ

Superficie : 70 000 Km<sup>2</sup>

Capitale : Dublin

Monnaie : Euro

Langue officielle : irlandais - anglais

Système politique : République

Adhésion à l'UE : 1972

Adhésion à l'UIHJ : 1994



L'huissier de justice européen dans l'espace communautaire

## Présentation

*Qui sont les professionnels chargés de l'exécution des décisions de justice, de la signification des actes ou du recouvrement de créances ?*

Les *Sheriffs* et les *County registrars* sont les professionnels chargés de procéder à l'exécution forcée des décisions de justice et des titres ou actes en forme exécutoire. Les *Revenue sheriffs* sont chargés de recouvrer judiciairement les sommes dues à l'Etat. Les *Sheriffs* et les *County registrars* peuvent vendre aux enchères les biens mobiliers saisis. Ils peuvent également procéder à la signification des actes.

*Quel est le statut de ces professionnels ?*

Les *Sheriffs* sont des professionnels indépendants exerçant sous une forme libérale tandis que les *County registrars* sont des agents non fonctionnaires payés par le gouvernement. Ils sont soumis à des règles déontologiques, disciplinaires et professionnelles. Les *Sheriffs* sont nommés par le *High Sheriff* et les

*County registrars* sont nommés par le gouvernement.

*Comment sont-ils organisés ?*

Les *Sheriffs* et les *County registrars* sont attachés au ressort territorial du *County borough*. Il existe actuellement 4 *Sheriffs* (pour les villes de Dublin et de Cork), 16 *Revenue Sheriffs* et 24 *County registrars* (dont 14 femmes). Les *Sheriffs* et les *County registrars* sont représentés au niveau national par la **County registrars association**. Contact :

### **County registrars association**

Secrétaire : Mairead Aherne  
Courthouse  
Dundalk

Tel : +353 (0)429 33 40 66

Fax : +353 (0)429 33 14 55

*Comment accède t-on à la profession ?*

Outre la nationalité irlandaise et une moralité irréprochable, pour accéder à la profession de *County registrar*, il faut au minimum 8 années d'expérience comme juriste qualifié (*Solicitor*). Le *County registrar* est nommé par le gouvernement.

## L'exécution des décisions de justice

### *Qui est chargé d'exécuter les décisions de justice en Irlande ?*

Ce sont les *Sheriffs* et les *County registrars* qui sont chargés d'exécuter les décisions de justice et les actes ou titres en forme exécutoire, à l'exception des sommes dues à l'Etat, lesquelles sont recouvrées par les *Revenue Sheriffs*.

### *Peut-on contacter directement un huissier de justice pour faire exécuter une décision de justice ?*

Les dossiers sont directement confiés par le tribunal au *County registrar*. Le créancier ne peut pas choisir le *County registrar* car il n'en existe qu'un dans chaque ressort territorial.

### *L'huissier de justice peut-il exécuter sur l'ensemble du patrimoine du débiteur ?*

Les *County registrars* et les *Sheriffs* ne procèdent à l'exécution que sur les biens mobiliers appartenant au débiteur. Ils réalisent également les expulsions.

### *L'huissier de justice est-il responsable de la conduite de l'exécution ?*

Oui. Il a la possibilité de se faire protéger par la force publique en cas de problème. Il ne peut pas mettre en place des échéanciers de paiement, cette faculté étant réservée au créancier.

### *L'huissier de justice peut-il obtenir des renseignements concernant le débiteur et son patrimoine ?*

Le *County registrar* dispose des mêmes prérogatives que chaque citoyen pour obtenir des renseignements sur le patrimoine du débiteur.

### *Qui paye l'intervention de l'huissier de justice ?*

L'intervention d'un *County registrar* ne génère aucun frais à la charge du créancier. Les *Sheriffs* appliquent une tarification à la charge du débiteur qui doit être prise en charge par le créancier en cas de défaillance du débiteur.

## La signification des actes

*Les huissiers de justice peuvent-ils procéder à la signification des actes ?*

Oui, mais cela est limité à la signification dans le cadre de l'exécution.

*Comment est réalisée concrètement la signification d'un acte ?*

L'acte est remis physiquement par le *County registrar* ou le *Sheriff*.

*Quelle est la valeur juridique d'une signification ?*

Le document atteste que l'acte a été remis au destinataire.

*L'huissier de justice intervient-il dans le cadre du règlement (CE)*

*n°1348/2000 du Conseil sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ?*

Le *County registrar* est à la fois entité d'origine (chargée de transmettre les actes vers un autre Etat membre) et entité requise (chargé de notifier les acte en provenance d'un autre Etat membre).

## Le recouvrement de créances

*L'huissier de justice peut-il procéder au recouvrement de créances ?*

Non.

*Peut-on directement contacter un huissier de justice pour réaliser un recouvrement de créances ?*

*Combien coûte le recouvrement de créances pour le créancier ?*

## Les autres domaines d'intervention

*L'huissier de justice peut-il réaliser des ventes aux enchères ?*

Oui, dans le cadre de la procédure d'exécution, sur les biens meubles saisis.

*L'huissier de justice peut-il effectuer des constats ?*

Non.

*L'huissier de justice peut-il représenter les parties devant les juridictions ?*

Non.

*L'huissier de justice peut-il donner des conseils juridiques ?*

Uniquement dans le cadre de l'exécution.

*L'huissier de justice peut-il accomplir d'autres activités ?*

Les *County registrars* sont également chargés du fonctionnement administratif des *Circuit courts*, des registres immobiliers, et des juridictions des tutelles et des successions dans chaque *County*.